



République Tunisienne

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme



Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale
sur les droits de l'enfant

Séminaire international sur les droits de l'enfant

***La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, 20 ans après :
comment renforcer la coopération internationale***

Tunis, 24-25 novembre 2009

TERMES DE RÉFÉRENCE

Contexte et objectifs

Lors de leur XII^{ème} Sommet (Québec 17-19 octobre 2008), les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones ont adopté, sur proposition de la Tunisie, une résolution sur les droits de l'enfant. Ce texte encourage les Etats membres de la Francophonie qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en application les protocoles additionnels à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) et invite la Francophonie à renforcer ses activités de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir les droits de l'enfant, en concertation avec les institutions internationales et régionales. La résolution encourage également la Francophonie à s'associer à la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Dans le cadre du suivi de ces dispositions, et conformément aux engagements consignés dans la Déclaration de Bamako (3 novembre 2000), la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mène, tout au long de l'année 2009, une action en faveur des droits de l'enfant. Cette action est conduite en liaison, d'une part, avec les réseaux institutionnels de la Francophonie et, d'autre part, avec les organisations de la société civile à travers le Fonds francophone d'initiatives pour les droits de l'Homme, la démocratie et la paix (FFIDDHOP) dont le 4^{ème} appel à projets, lancé en mai 2009, vise la protection de l'enfance et, de façon plus spécifique, la lutte contre l'exploitation des enfants.

Les axes prioritaires d'intervention proposés en 2009 aux réseaux institutionnels de la Francophonie ont été définis, au regard des dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), autour de quatre objectifs principaux :

- √ **Objectif 1** : stimuler la création d'institutions ou de fonctions spécialisées sur les droits de l'enfant au sein des pays francophones ;
- √ **Objectif 2** : diffuser les droits de l'enfant et approfondir la connaissance des situations ;
- √ **Objectif 3** : informer et former les praticiens intervenant en relation avec les enfants ;
- √ **Objectif 4** : promouvoir et protéger les droits de l'enfant, objectif abordé notamment à travers les problématiques du droit à la protection des données personnelles et de la vie privée des enfants et des jeunes, ainsi que de la protection judiciaire des mineurs.

Ces orientations se fondent sur le partenariat établi entre l'OIF et le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les analyses des réseaux institutionnels, ainsi que les réflexions des experts francophones soutenant l'action de l'OIF en faveur des droits de l'enfant.

Dans le cadre des activités de célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'OIF se propose de porter un regard sur la mise en œuvre de la CIDE ainsi que des protocoles additionnels à la Convention. Dans cette perspective, elle organise conjointement avec les Autorités tunisiennes, les 24 et 25 novembre 2009 à Tunis, un séminaire international articulé autour des deux perspectives suivantes :

- √ la restitution des principales conclusions des activités menées en 2009 : Il s'agira, en particulier, de partager les acquis des projets conduits en faveur :
 - de la création d'institutions / de fonctions indépendantes de défense des droits de l'enfant dans les pays de l'espace francophone ;
 - du développement de la connaissance des situations sur les droits de l'enfant et des mécanismes institutionnels nationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant ;
 - de la mise en place de programmes francophones de sensibilisation et formation en matière de droits de l'enfant ;
- √ la formulation concertée de stratégies à moyen terme. Celles-ci pourraient notamment viser la poursuite du processus de soutien à la mise en place de fonctions indépendantes de défense des droits de l'enfant au sein des pays francophones, en définissant un nouveau périmètre d'action prioritaire, mais également la consolidation des mécanismes existants.

L'un des objectifs principaux du séminaire est de faire le bilan de la mise en œuvre de la CIDE 20 ans après son adoption et de prospector les moyens de renforcer la coopération internationale en vue d'une application renforcée de ses dispositions.

Calendrier et format du séminaire

Le séminaire se déroulera les 24 et 25 novembre 2009 à Tunis. Il comportera trois séquences consacrées à trois aspects fondamentaux de la question des droits de l'enfant au sein des pays de l'espace francophone à savoir :

- le bilan général des pratiques, 20 ans après l'adoption de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant ;
- comment garantir une protection accrue de l'enfant ? ;
- la promotion de la coopération internationale en faveur des droits de l'enfant.

Les différents intervenants sont invités à partager leur expérience et leur analyse de la situation des droits de l'enfant, en formulant des recommandations quant aux perspectives d'approfondissement de la coopération internationale dans ce domaine.

PROGRAMME DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Première journée : mardi 24 novembre 2009

9 h 00 - Cérémonie d'ouverture

- Allocution de Monsieur **Hugo SADA**, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF
- Allocution de Madame **Maria Luisa FORNARA**, Représentante de l'UNICEF en Tunisie
- Allocution d'ouverture de Monsieur **Béchir TEKKARI**, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de Tunisie

10 h 00 – Pause café

10 h 30 – 12 h 30- I. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant 20 ans après son adoption : bilan général

10 h 30 – 10 h 50 : Intervention de Monsieur le Professeur **Hatem KOTRANE**, Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations unies
« Bilan de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : quelle éthique ? »

10 h 50 – 11 h 10 : Intervention de Madame **Claire BRISSET**, Expert auprès de l'OIF sur les droits de l'enfant, Ancien Défenseur des enfants de France
« Les droits de l'enfant sur le terrain : un combat inachevé »

11 h 10 – 11 h 30 : Intervention de Monsieur **Ridha KHEMAKHEM**, Coordonnateur général des droits de l'Homme au Ministère de la justice et des droits de l'Homme de Tunisie « La promotion et la protection des droits de l'enfant : l'expérience de la Tunisie »

- **Modérateur** : Madame **Maria Luisa FORNARA**, Représentante de l'UNICEF en Tunisie

11 h 30 – 12 h 30 : Débat

12 h 30 – 14 h 30 : Déjeuner

14 h 30 - II. Pour une protection accrue de l'enfant

1^{er} sous-thème : « La lutte contre les différentes formes d'exploitation des enfants »

14 h 30 – 14 h 45 : Intervention de Monsieur **Oscar D'AMOURS**, Vice-président de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF) « Les droits de l'enfant, une œuvre inachevée : perspective socio-judiciaire à partager »

14 h 45 – 15 h 15 : Interventions de Monsieur **François FALLETTI**, Secrétaire général de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF) et de Monsieur **Claude LEVAC**, Secrétaire général du Réseau international francophone de formation policière (Francopol)
« La lutte contre les différentes formes d'exploitation des enfants »

15 h 15 – 15 h 30 : Intervention de Madame **Yoshie NOGUCHI**, Représentante du Bureau international du travail (BIT) « La lutte contre l'exploitation économique des enfants »

- **Modérateur** : Madame **Renate WINTER**, Présidente de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)

15 h 30 – 16 h : Débat

16h – 16 h 15 : Pause café

2^{ème} sous-thème : « Les enfants, les médias et les nouvelles technologies »

16 h 15 – 16 h 30 : Intervention de Monsieur **Jacques SAINT-LAURENT**, Président de l'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), Président de la Commission d'accès à l'information du Québec « Les droits de l'enfant face au développement des technologies de l'information et de la communication »

16 h 30 – 16 h 45 : Intervention de Madame **Françoise LABORDE**, Membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel de France, représentant le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)
« Les droits de l'enfant et les médias »

- **Modérateur** : Madame **Angela MELO**, Directrice de la division des droits de l'Homme, de la sécurité humaine et de la philosophie à l'UNESCO

16 h 45 – 17 h 30 : Débat

Deuxième journée : mercredi 25 novembre 2009

3ème sous-thème : « Les dispositifs institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant »

8 h 30 – 9 h : Intervention de Monsieur **Serigne DIOP**, Médiateur de la République du Sénégal, représentant l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) sur « les dispositifs institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant : le rôle des Médiateurs et Ombudsmans », suivie de la présentation des conclusions de l'étude réalisée par le Bureau de l'Ombudsman et Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick (Canada) en collaboration avec l'AOMF, par Monsieur **François LEVERT**

9 h – 9 h 30 : Interventions de Monsieur **Koffi KOUNTE**, Président de l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH), Président de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo et de Monsieur **Jean-Bernard MARIE**, expert auprès de l'AFCNDH sur « le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme dans la promotion et la protection des droits de l'enfant »

9 h 30 – 9 h 45 : Interventions de Monsieur **Anthony Issa EL-KHOURY**, Président de chambre à la Cour de cassation du Liban et de Madame **Bénédicte VASSALLO**, Conseiller référendaire à la Cour de cassation de France, représentant l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) sur « le rôle des hautes juridictions dans la promotion et la protection des droits de l'enfant »

9 h 45 – 10 h 15 : Intervention de Maître **Juan VERLINDEN**, Avocat au Barreau de Bruxelles, représentant la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB) sur « le rôle des avocats dans la promotion et la protection des droits de l'enfant », suivie de l'intervention Maître **Chekib DHAOUADI**, membre de l'Association tunisienne des droits de l'Enfant sur « le rôle des avocats dans la protection des droits de l'enfant : l'expérience tunisienne »

- **Modérateur** : Madame **Aïda GHORBEL**, Représentante du Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées de Tunisie

10 h 15 – 10 h 45 : **Débat**

10 h 45 – 11 h : **Pause café**

11 h – 12 h 30 III. Pour une coopération internationale renforcée en faveur des droits de l'enfant : renforcement des mécanismes de promotion et de protection

Interventions des représentants des organisations internationales et régionales suivies d'un débat

- **Modérateur** : Représentant de l'UNICEF

12 h 30 – 13 h : Présentation du Rapport général du séminaire par Monsieur le Professeur Hatem KOTRANE, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations unies

13 h : Clôture des travaux. Allocution de clôture de Madame **Sarra KANOUN JARRAYA**, Ministre des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées de Tunisie.